

REPONSES AUX QUESTIONS SUR LE SERVICE CIVIQUE DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Les principes

Souhaitez-vous l'instauration d'un service civique ou êtes-vous opposé à tout projet de cette nature ? Pourquoi ? Faut-il rendre un tel service obligatoire ou opter pour un volontariat ouvert à tous, mais fortement encouragé et valorisé de manière à toucher un public chaque année plus large ?

La Ligue de l'enseignement a été parmi les signataires de l'appel lancé à l'initiative du journal « La vie » en faveur d'un service civique obligatoire. Nous étions en effet très attachés à ce que toutes les catégories sociales soient concernées par ce qui devrait être une incarnation de l'idée-même d'Egalité. Toutefois, nous étions tout aussi convaincus que cette belle idée perdait tout son sens si la mise en œuvre du service ne s'avérait pas un exemple d'égalité réelle. Depuis, la situation des finances publiques et les discussions sur la faisabilité du projet nous ont décidé à plaider pour la montée en puissance d'un service civique ambitieux, fondé sur une démarche volontaire.

Quelles sont les finalités essentielles du service civique ? De quelles valeurs devrait-il être porteur ? Pour nous, l'enjeu de ce service est l'intégration civique des jeunes générations. Ce service doit être perçu par elles comme la manifestation d'une confiance de la société à leur égard. Il s'agit de leur reconnaître un rôle positif dans la société.

Que peut-on en attendre concrètement pour ceux qui l'accompliront, pour les bénéficiaires de leur action ou pour la collectivité en général ?

Toute intervention sociale enrichit ceux qui l'accomplissent. C'est évidemment le cas du bénévolat et ne distingue donc pas le service civique des autres formes d'engagement. Les acteurs acquièrent des savoir-faire mais aussi des savoir-être et de l'estime de soi indispensables pour évoluer favorablement dans la société. Mais une condition-même de cet enrichissement est que l'action menée soit réellement perçue par ceux qui l'accomplissent comme utile. L'intérêt de l'engagement est qu'il sert aussi bien ceux qui s'engagent que ceux qui en bénéficient directement. Dans le cas d'un service civique, conçu comme une période dense d'engagement, ces bénéfices sont démultipliés.

Quelles conceptions de l'engagement vous paraissent le mieux s'accorder aux besoins et aux attentes de la société qui est aujourd'hui la nôtre ?

Tous les observateurs montrent combien les individus ont besoin de manifester dans l'engagement leur sensibilité personnelle. L'offre d'engagement doit toujours pouvoir faire l'objet d'une « négociation » avec le candidat à intervenir, au risque de perdre son pouvoir d'intégration civique.

Le cadre

A quelle tranche d'âge de la population le service civique devrait-il être proposé ou imposé ? A votre avis, les jeunes seront-ils majoritairement favorables à l'obligation du service ou risquent-ils de mal ressentir d'être soumis à cette sorte « d'impôt temps » dont les autres générations n'auront pas à s'acquitter ?

Les conditions politiques d'une telle acceptation ne sont pas réunies. La défiance des jeunes face aux institutions est telle qu'ils ne pourraient pas croire ni au caractère réellement égalitaire du dispositif, ni au signe de confiance qui leur était ainsi fait par la société.

Quelle est, selon vous, la durée optimale d'un engagement de ce genre : 1 an ? 9 mois ? 6 mois ? 4 semaines ou moins ? Comment justifiez-vous votre choix ?

Pour se distinguer des autres formes d'engagement (qui doivent aussi faire l'objet d'une politique d'encouragement) mais aussi pour qu'il porte ses fruits en terme d'apprentissages pour le jeune et de service rendu à la collectivité, le service civique doit être une période suffisamment dense et suffisamment longue. La formule de 6 mois durant lesquels le service est l'activité principale des volontaires emporte notre adhésion.

Votre préférence va-t-elle à un service civique accompli en une seule fois sur quelques mois, pendant lesquels on pratiquerait en continu l'activité choisie, ou à un engagement « par tranches » (à titre d'exemples :1 jour par semaine, ou 1 mois par an) sur plusieurs années ? Quels sont, à vos yeux, les avantages et les inconvénients de ces diverses modalités ?

La pire des formules est celle d'une forme de « labellisation » de toutes les formes d'engagement offertes aux jeunes. Donner de son temps un jour par semaine relève tout à fait du bénévolat que peuvent exercer les populations relativement disponibles comme les étudiants ou les retraités. La Ligue de l'enseignement est très attachée à ce qu'on promeuve le bénévolat dans notre pays en même temps que nous développons la forme singulière d'engagement qu'est le volontariat.

L'organisation et le financement

Considérez-vous que l'Etat doive prendre entièrement à sa charge la mise en œuvre du service civique et son budget ? Si oui, comment devrait-il opérer pour réaliser cet objectif et dégager les financements nécessaires ? Si non, quelles responsabilités ou prestations faut-il confier à chacun des éventuels partenaires du projet (outre l'Etat, on peut citer, notamment, les collectivités territoriales, les associations, les établissements publics, les écoles, les entreprises) ?

L'Etat doit être garant du caractère égalitaire du service. En revanche, le financement peut être multiple. Il peut provenir des institutions qui bénéficient de l'effort réalisé par les jeunes en service. Y compris les associations. Toutefois, les modalités d'un tel service doit tenir compte des réalités financières actuelles : décentralisation des charges qui ne s'accompagne pas toujours d'une décentralisation des moyens ; difficultés financières des associations ; faible culture du mécénat d'entreprise. Or, les besoins sont importants car la condition sine qua non de la réussite d'un tel service est l'indemnisation suffisante des jeunes.

Si l'on se place dans l'hypothèse d'une pluralité d'acteurs, quel type d'organisation vous semblerait le plus simple et le plus fiable ? Quels aspects de l'opération gagneraient à être conduits par des intervenants locaux, départementaux ou régionaux ? Comment et par qui cette organisation devrait-elle être pilotée ? Comment et par qui devrait-elle être financée ?

Les modalités précises de la mise en œuvre devraient nécessairement être discutées collégialement avec toutes les possibles parties-prenantes. Sauf à prendre en charge l'intégralité des coûts, l'Etat ne pourra pas imposer ses vues. Nous pensons (et espérons) qu'une forme de consensus peut être trouvée en la matière, qui dépasse notamment les clivages partisans.

Quelles conditions faut-il respecter pour assurer une réelle expérience de « mixité sociale » aux jeunes engagés, favoriser les liens intergénérationnels, garantir à chacun une activité utile aussi bien à lui-même qu'à ceux auxquels il veut venir en aide ? Doit-on privilégier le regroupement des jeunes loin de leur domicile (ce qui suppose de les nourrir et de les loger) ou faut-il jouer la carte d'engagements à proximité du lieu d'habitation ?

Il n'est pas indispensable de vivre soi-même 24 heures sur 24 avec des gens d'une autre catégorie sociale pour développer un sentiment d'empathie. En revanche, sortir les jeunes de leur environnement social et culturel nous semble être un élément essentiel du service civique ; l'action menée doit permettre une forme de mobilité sociale et la prise de conscience des enjeux de vivre ensemble et de réduction des inégalités qui sapent le pacte républicain.

Croyez-vous que l'on puisse d'emblée lancer un service civique pour toute une classe d'âge ou jugez-vous plus prudent de faire monter progressivement en puissance le dispositif ?

Non. Nous optons pour une montée en puissance d'un service civil volontaire, à condition que l'objectif soit ambitieux en nombre de jeunes concernés et en qualité du service.

A quelle hauteur convient-il d'indemniser ceux qui accomplissent leur service civique ? Est-il souhaitable de moduler ces indemnités selon la condition sociale de l'intéressé ?

L'indemnité doit permettre à tout jeune de se consacrer à ce service. L'indemnité actuellement versée aux jeunes en service civil volontaire ne semble pas excessive. On pourrait effectivement opter

pour une indemnité modulable, selon la condition sociale ou les conditions réelles (le niveau de vie à Paris diffère de celui d'un village ; des avantages en nature peuvent exister). Toutefois, la règle doit être générale, claire et viser explicitement la justice sociale. Le pire serait pour le jeune, d'avoir à négocier les conditions financières de son service.

A quel coût évaluez-vous la forme de service civique dont vous êtes partisan ? Sur quelle base établissez-vous cette estimation ? Quels moyens vous paraîtraient les meilleurs pour en assurer le financement ?

La Ligue de l'enseignement n'a pas estimé le coût d'un tel service à ce jour.

Les activités

A quels critères les activités proposées dans le cadre du service civique devraient-elles se conformer ?

Les activités doivent être à la fois utiles socialement et utiles civiquement. Au-delà du résultat poursuivi, le processus est important en la matière. En accomplissant une tâche, le jeune en service doit avoir l'occasion de s'imprégner des valeurs de démocratie, de responsabilité, d'interdépendance etc .

Il faudra veiller particulièrement à ce que l'emploi associatif ne soit pas fragilisé par un tel service.

Quels types de tâches vous paraissent convenir à ce cahier des charges ? A côté des actions conçues par les pouvoirs publics ou les grandes associations, quel rôle accorder à des projets venus d'entreprises privées ou imaginés par des jeunes (s'ils correspondent, bien sûr, aux critères fixés) ?

Les institutions qui accueillent les jeunes doivent être capables de faire vivre les valeurs présentées ci-dessus. Certaines tâches peuvent sembler plus propices que d'autres à cela (exclure les tâches répétitives qui ne permettent aucun recul), mais il semble que la manière dont le contrat est passé entre la structure d'accueil et le jeune soit au moins aussi importante que la nature tâche elle-même.

Quelle place convient-il de faire à l'Europe, à la Francophonie, à l'international dans ce dispositif ? Quelles collaborations vous semblent devoir être recherchées, dans cette perspective, avec l'Union européenne et les pays membres ?

L'intégration civique doit se faire autant que possible à l'échelon européen. Tout ce qui contribue à ce mouvement est utile. Nous sommes donc très favorables à la possibilité d'accomplir son service dans un autre pays de l'Union à condition que l'esprit et les modalités du service soient comparables d'un pays à l'autre. En ce qui concerne l'international, la problématique est différente ; nous ne sommes pas organisés pour créer une réelle citoyenneté mondiale à ce jour.

Vous paraît-il important qu'une grande latitude soit laissée à ceux qui s'engagent pour choisir un projet qui les motive ou tenez-vous, à l'inverse, que la notion de « service » implique une certaine restriction de la liberté de choix ?

Aucune restriction de la liberté de choix ne peut être promue si l'on veut faire vivre les valeurs républicaines mais il ne faut pas que la liberté de choix rende plus difficile l'implication de jeunes de milieux populaires, qui seraient moins mobiles et moins capables de proposer des projets personnels. Méfions-nous là encore de l'injonction au projet personnel qui exclut les plus faibles et les culpabilise.

D'une manière générale, comment « labelliser » les partenaires de l'opération, en s'assurant de la qualité des projets, de l'encadrement et de l'expérience offerte aux jeunes ?

Il semble en effet important que l'Etat garantisse le sérieux des structures d'accueil des jeunes. Les agréments existants doivent permettre cela pour les structures connues des services ; on peut en imaginer un nouveau pour ouvrir à des nouveaux acteurs mais la lourdeur de l'actuel service civique volontaire doit être évitée.

Quelles devraient être les parts respectives, sur la durée du service, de la formation civique, de la préparation à l'activité choisie, du tutorat destiné à en favoriser la pleine réussite, de la préparation au projet professionnel futur de chacun ? Serait-il judicieux de prévoir des offres plus particulièrement adaptées aux jeunes sans formation ou en grande difficulté ? Convient-il d'accorder des « dispenses » à certains (et dans quels cas) ou faut-il limiter autant que possible cette éventualité ?

La formation civique est sans doute la modalité actuelle du service civique qui permet aux jeunes de faire le plus nettement le distinguo entre leur service et une expérience professionnelle. Il nous semble primordial d'en maintenir le principe. En revanche, les structures actuellement impliquées dans le service civique (dont nous sommes) manquent certainement de créativité dans l'ingénierie de ces formations qui doivent réellement développer le potentiel civique des jeunes. La mutualisation voire un agrément spécifique des formations (ou des formateurs) sont à réfléchir si l'on veut améliorer l'existant.

Jugez-vous souhaitable de valoriser les efforts accomplis et les compétences acquises par les jeunes au cours de leur service civique ? Si oui, comment (« modules engagement » dans les cursus de l'enseignement supérieur ; validation des acquis de l'expérience ; « livret de l'engagement », etc) ?

La validation de l'expérience ainsi acquise nous paraît une condition nécessaire à la réussite du service. Si l'insertion professionnelle n'est pas, pour la Ligue de l'enseignement, l'objectif premier recherché, nous sommes conscients que les jeunes doivent repartir mieux armés qu'en arrivant, y compris sur le marché du travail. Au-delà de l'action des structures d'accueil, (nous avons conçu un

portefeuille de compétences pour nos volontaires), une politique publique doit être engagée dans ce sens.

L'attractivité du projet

Quelles conditions faut-il remplir pour que le service civique suscite un maximum d'intérêt ?

La mise en œuvre de ce service doit se faire dans un esprit de consensus national autour de l'idée que la jeunesse est une chance pour le pays. Les parties prenantes doivent être associées par l'Etat dans toutes les phases du projet, y compris dans son évaluation qui doit être permanente. Ce projet doit être un exemple de concertation, de dialogue social et civil.